

## **MANIFESTATION UNITAIRE DES PROFESSIONS DU DROIT LE 10 DECEMBRE A PARIS**

### **50 000 manifestants attendus dans les rues de Paris pour le retrait du volet « professions juridiques réglementées » du projet de loi Macron**

Face au blocage total des échanges avec le gouvernement, les professions du droit – notaires, avocats, commissaires-priseurs judiciaires, administrateurs et mandataires judiciaires, greffiers des Tribunaux de commerce, huissiers de justice - forment un front commun d'opposition au volet « professions juridiques réglementées » du projet de loi Macron.

Une **mobilisation nationale unitaire est organisée le 10 décembre**, jour de présentation du projet de loi en Conseil des ministres. Première du genre, elle rassemblera près de 50 000 professionnels avec leurs collaborateurs, en provenance de la France entière. Le défilé partira à 13h de la place de la République, pour se rendre à la place de l'Opéra.

Ce front commun vise à sensibiliser l'ensemble des citoyens sur les risques que le texte fait peser sur l'accès au droit, le fonctionnement de la justice et le maillage territorial des professions concernées, autant d'enjeux fondamentaux qui ne peuvent pas être réduits à de simples questions économiques.

**Les notaires de l'Ariège, de la Haute-Garonne, du Tarn et du Tarn-et-Garonne, formant le ressort de la Cour d'appel de Toulouse, accompagnés de leurs collaborateurs, défilent à Paris aux côtés de leurs Confrères.**

**Par conséquent, tous les offices notariaux seront fermés le mercredi 10 décembre prochain.**

---

Contact Presse :  
Magali DANGEL : 05.62.73.58.67  
[Magali.dangel@notaires.fr](mailto:Magali.dangel@notaires.fr)